

CONFÉRENCE riveraine

Ville de Feyzin

CONFÉRENCE RIVERAINE – Session plénière du 13 février 2025

Compte-rendu

. Le compte-rendu de la Conférence riveraine du 22 novembre 2024 est validé.

. Excusés :

Antonia ZORILLA

Gilbert BESSON

Damien BUTILLON

Maurice JEANNINGROS

Équipe RHÔNE-GAZ

I. LE DOSSIER : ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LES PFAS

(Substances perfluoroalkylées et polyperfluoroalkylées)

Intervenant : Frédéric LE LOUÉDEC,

Agence Régionale de la Santé (ARS) de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Responsable du Pôle Santé-Environnement du Rhône/Métropole de Lyon

Connue pour ses missions relatives à la santé des personnes (hospitalisation, soins des personnes âgées...), l'ARS intervient également dans le domaine de la santé publique, et notamment celui de la surveillance des milieux naturels (eau, air, sol). L'intervention de M. Le Louédec s'inscrit dans ce cadre.

Les PFAS sont des produits chimiques (la famille des PFAS compte plusieurs milliers de molécules !) composés d'une chaîne carbonée dans laquelle des atomes de fluor ont été substitués aux atomes d'hydrogène. La caractéristique de cette liaison carbone+fluor est d'être très stable, ce qui lui donne des propriétés intéressantes (antiadhésive, résistance aux fortes chaleurs, imperméabilisantes, etc.). D'où les nombreuses applications des PFAS dans les produits industriels et de consommation courante : textiles, emballages alimentaires, poêles de cuisine, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, etc. Résistants et de longue durée de vie, on les appelle aussi « polluants éternels ».

L'émergence de la problématique des PFAS dans le sud lyonnais fait suite à une réunion publique le 11 mai 2022 à la Maison de l'Environnement de Lyon et à la diffusion d'un reportage dans l'émission *Envoyé Spécial* le 13 mai 2022 : une étude menée dans l'agglomération lyonnaise, à travers des prélèvements effectués dans l'eau du Rhône autour de Pierre-Bénite, dans l'eau du robinet, au sol, par des capteurs d'air et dans le lait maternel, montre la présence généralisée des PFAS.

Cette étude confirme une précédente étude réalisée par l'ANSES (organisme public) en 2016, qui indiquait que l'ensemble de la population a des PFAS dans le corps, à des degrés divers - ce qui ne signifie pas pour autant que « nous sommes malades ». En l'état des connaissances à cette époque, la dangerosité de ces produits, leur impact sur la santé humaine et animale, ne sont pas clairement établis. On trouve alors peu d'informations dans la littérature scientifique. Des recherches vont donc être lancées.

CONFÉRENCE

riveraine

L'un des objectifs est de répondre à la question suivante : « *A partir de quelle dose peut-on être malade ?* ». A cet effet, à partir de données sanitaires sur l'homme et les animaux, les chercheurs établissent des valeurs toxicologiques de référence qui permettent d'étalonner les différents risques, par groupes de population (plus ou moins sensibles...), selon la durée d'exposition aux substances, etc.

On en déduit des normes qui sont protectrices pour la santé de toute la population, y compris les groupes sensibles.

Les effets des PFAS ressemblent beaucoup à ceux des risques liés à l'alimentation (lorsqu'on mange trop gras, trop sucré), mais aussi à l'alcool et au tabac. Il est donc extrêmement difficile d'en isoler l'impact spécifique. Cependant, 4 d'entre eux ont été identifiés comme pouvant être à la source de pathologies particulières : le PFOA, classé « substance cancérigène pour l'homme », le PFOS (« substance potentiellement cancérigène »), le PFNA et le PFxS.

Précisées année après année, ces études ont conduit l'Agence de Santé Européenne à relever progressivement la dangerosité estimée des PFAS, molécule par molécule, mais en prenant aussi en compte un éventuel « effet cocktail » (en proposant des valeurs pour la somme de plusieurs molécules). Toutefois, force est de reconnaître que le niveau d'incertitude sur l'impact réel reste encore élevé. Les recherches se poursuivent donc, en France comme en Europe ou dans le monde.

Le cas de l'eau potable :

L'eau consommée au robinet est d'abord puisée dans les nappes phréatiques, traitée puis stockée, puis distribuée. Elle fait l'objet de trois contrôles successifs : en sortie de la nappe, après traitement en station, enfin au robinet. Les contrôles effectués ont montré une contamination importante de la ressource en eau d'un des grands champs captants du sud lyonnais (Ternay), qui dessert entre autres Givors, Solaize, Grigny. Les prélèvements et analyses montrent que si le taux de PFAS est supérieur à la norme, leur composition indique une part majoritaire de PFAS parmi les moins dangereux. Compte tenu du fait que la norme est protectrice – elle fixe un taux d'alerte mais pas forcément de danger établi - l'ARS considère que l'eau est potable.

En conclusion :

- . la contamination est forte autour des sites industriels (nappe, sols). Elle diminue avec la distance.
- . à Feyzin : pas de restriction pour l'eau potable (qui vient du nord de Lyon, d'une ressource non contaminée) ; recommandation de non-consommation des œufs produits chez les particuliers.
- . l'ensemble des résultats des analyses est consultable sur les sites internet de la Préfecture du Rhône, de la DREAL et l'ARS.

Pour information :

L'Assemblée nationale a voté le 20 février 2025 l'interdiction à partir du 1^{er} janvier 2026 la fabrication, l'exportation et la mise sur le marché des produits suivants s'ils contiennent des PFAS : cosmétiques, produits de fart pour les skis, produits d'habillement, chaussures, agents imperméabilisants de produits textiles d'habillement (sauf tenues de protection et de sécurité). Les produits textiles contenant des PFAS seront eux interdits en janvier 2030. Le Sénat devra se prononcer sur ce texte.

CONFÉRENCE riveraine

Questions des membres de la Conférence riveraine :

Les adoucisseurs d'eau permettent-ils de réduire le taux de PFAS, ou le risque lié aux PFAS ?

Réponse : Non, ou alors de façon très brève. Les PFAS étant très solubles, ils sont difficiles à filtrer. Leurs filtres enlèvent même certains éléments de l'eau bénéfiques à l'homme. De plus, si ces filtres ne sont pas renouvelés ou nettoyés régulièrement, ils peuvent être eux-mêmes sources de contamination.

À quels facteurs autres que l'eau peut-on être exposé ?

Réponse : Le premier est l'alimentation. Le second, les sites industriels s'ils sont émetteurs de PFAS, dans leurs sols ou sous les sites. La réglementation vise à réduire l'émission de PFAS. Il faut savoir que l'on ne pourra pas dépolluer intégralement la vallée de la chimie de ses PFAS.

Les agriculteurs génèrent-ils des PFAS, notamment par les pesticides employés ?

Même si les agriculteurs respectent les réglementations et utilisent des produits autorisés, certains pesticides contiennent ou sont à base de PFAS. Ainsi, on commence à chercher et à trouver, dans les eaux potables un PFAS d'origine principalement agricole, le TFA, mais ses valeurs sanitaires sont très largement au-dessus de la norme.

Plus ça va, plus on découvre ces molécules. Est-ce que l'effet cocktail risque de s'amplifier ?

Les normes sanitaires vont sans doute être de plus en plus contraignantes. Il est encore difficile aujourd'hui d'isoler l'impact des PFAS par rapport à celui d'autres produits, notamment l'alimentation. Il est très difficile d'identifier un effet cocktail. Les études se poursuivent, et cherchent à préciser cela.

LES INDUSTRIES DE FEYZIN ÉMETTENT-ELLES DES PFAS ?

. la plateforme TotalÉnergies :

Aucune production ou émission de PFAS. On en trouve uniquement dans la mousse utilisée en cas d'incendie d'hydrocarbure : environ 75% d'entre eux ont été éliminés, l'objectif est de 100% d'ici juin 2025. Des produits de substitution sont recherchés.

. Air Liquide :

Aucune production ou émission de PFAS. Le site est tenu de contrôler son eau, les contrôles sont publiés.

CONFÉRENCE riveraine

II. VILLE DE FEYZIN : LE DISPOSITIF FR-Alert

Ce nouveau dispositif d'alerte et d'information permet de prévenir en temps réel (à l'instant) toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger, afin de l'informer sur les comportements à adopter pour se protéger.

Sont concernés tous les possesseurs de smartphone présents à Feyzin lors d'une alerte sur le territoire de la commune, ou dans la zone de danger concernée.

Aucune inscription n'est requise : il suffit de se trouver dans la zone concernée, et que son téléphone soit connecté en 4G (ou 5G), et non en WiFi.

EXEMPLE : si quelqu'un se trouve dans l'une des zones concernées par un danger imminent, il va recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si son téléphone portable est en mode silencieux.

Le dispositif a été mis en œuvre pour la 1^{ère} fois en novembre 2024, lors d'un exercice conjoint Ville de Feyzin - plateforme TotalÉnergies.

Par ailleurs et en complément, il est possible de s'inscrire au serveur d'alerte VIAPPEL, en cochant « Alertes Mairie « M'inscrire » sur le site Internet de la Ville et en mentionnant ses coordonnées. Plusieurs options sont possibles :

- . recevoir l'information municipale : vous recevez alors un SMS
- . recevoir l'alerte pollution : idem
- . recevoir l'alerte gestion de crise : vous recevez un appel vocal en cas de besoin
- . être appelé comme réserviste : idem

III. ACTUALITÉS DES ENTREPRISES

PLATEFORME TOTALÉNERGIES : LE PLAN ANTI-BRUIT

Interpellés par un collectif de riverains d'Irigny sur la question du bruit, les représentants de l'entreprise ont participé à une première réunion avec eux le 16 décembre dernier, puis à une nouvelle rencontre le 17 février.

« Il n'y a pas avec les habitants d'Irigny la même antériorité de dialogue qu'avec ceux de Feyzin, à travers la Conférence riveraine, souligne le Directeur. Nous avons donc tenu à instaurer avec eux un vrai moment d'écoute et d'échange ».

À la critique de ne pas respecter la réglementation, l'entreprise s'inscrit en faux : elle est en totale conformité avec les règlements, et peut l'attester.

À la question de savoir si la plateforme émet plus de bruit qu'avant (année 2020), il est nécessaire d'objectiver la situation : en plein confinement COVID, la diminution du bruit ambiant (autoroute, voie ferrée avec activités réduites, populations en télétravail...) diminuait forcément le bruit entendu à Irigny (qui ne provient pas uniquement de la plateforme).

CONFÉRENCE riveraine

Aujourd'hui, si la plateforme est peut-être plus bruyante en certains endroits, elle l'est sans doute moins à d'autres. Pour le déterminer avec précision, un état des lieux du bruit émis a été actualisé : l'entreprise a présenté aux riverains une cartographie des bruits sur son site, établie à partir de 550 points de mesures permanents, auxquels s'ajoutent plusieurs contrôles par an.

Des études sont en cours. Les données recueillies seront modélisées, et permettront d'évaluer l'impact sonore sur les riverains, selon leur localisation. Par ailleurs, la plateforme teste parmi les équipements bruyants (comme les événements de vapeur qui sont malgré tout équipés de silencieux), lesquels sont les moins bruyants pour privilégier leur utilisation. Les opérateurs sont sensibilisés à la question. Enfin, la plateforme profitera du prochain arrêt de maintenance pour mesurer le niveau sonore hors activité, ce qui permettra de disposer d'une valeur de référence.

Question et remarques de membres de la Conférence riveraine :

La réaction des habitants d'Irigny ne nous surprend pas. Nous avons nous-mêmes eu cette perception d'un bruit accru.

Réponse : Objectivement, il n'y a pas eu de changement de procédé qui aurait pu générer davantage de bruit. D'où l'importance d'établir cette cartographie. Nous nous y employons.

Une modélisation permet-elle vraiment d'évaluer l'impact à distance ?

Réponse : Aujourd'hui les modèles et les technologies de modélisation sont capables de réaliser cela.

Depuis qu'un bâtiment a été démoli au sud de la raffinerie, on entend davantage celle-ci.

Réponse : Faites un signalement lorsque vous avez l'impression qu'il y a davantage de bruit, de manière à ce que nous puissions intervenir et faire des mesures.

AIR LIQUIDE

1. Bilan des actions Hygiène, Sécurité et Environnement en 2024.

« *Ma préoccupation est de m'assurer que le personnel travaille dans de bonnes conditions, sans incident ni accident* », souligne le Directeur.

Sur les 15 dernières années, à l'échelle du groupe, le nombre d'accidents avec arrêt de travail a été divisé par 5.

Sur les sites de Feyzin, Saint-Fons Belle Étoile et Roussillon :

. nombre d'accident avec arrêt de travail : 1 (contusion à l'épaule)

. nombre de causeries Sécurité : 10

. nombre d'exercices (POI, PSI, évacuation, cyberattaque) : 8

. nombre de sessions d'entraînement de l'équipe d'intervention : 9

CONFÉRENCE

riveraine

2. Arrêts de maintenance 2025

Plusieurs sont programmés :

- . 20-25 avril : remplacement d'échangeurs, requalification d'équipements sous pression, nettoyage des tours de refroidissement d'eau
- . une semaine courant juillet : entretien du système de revamping (rénovation)
- . une semaine courant septembre : dégivrage

SNCF SIBELIN : Travaux de renouvellement des voies 105 et 107

Le site de Sibelin étant situé dans un corridor européen majeur en matière de trafic de marchandises, et concourant à la réduction du trafic routier, ces travaux bénéficient d'un financement conjoint État-Europe.

Destinés à garantir le niveau de sécurité et de performance de l'infrastructure, ils se dérouleront du 3 mars au 25 avril 2025, de 8h à 18h. Ils nécessiteront l'emploi de camions pour apporter et évacuer des matériaux (accès par la rue du Rhône).

Une adresse-mail dédiée est mise à la disposition des riverains pour signaler toute gêne. :

contact.aura@sncf.fr.

Question d'un membre de la Conférence riveraine :

Où en est le projet de contournement de l'agglomération (CFAL) ?

Réponse : le CFAL-Nord n'est pas abandonné. Ce qui a été signé et budgété, c'est une étude sur une autre partie du tracé, dite phase 1, de Montluel à Grenay.